



Léon de Montesquiou

De l'anarchie à la monarchie

Paris [France], Publications de l'Action Française (Institut d'Action Française), 1905

In-8°, 56 pages (*rééditions en 1909, 1911, 1913, 1917 & 1919*)

Deux leçons faites les 6 et 13 avril 1905, à l'Institut d'Action française

Texte repris du site "La Bibliothèque Royaliste" (<http://www.royaliste.org>)

Texte mis en ligne le 09 juin 2007, site fermé fin 2014

Extrait du Royaliste.org

<http://www.royaliste.org>

De l'anarchie à la monarchie

- Univers - Bibliothèque - Léon de Montesquiou -



Date de mise en ligne : samedi 9 juin 2007

Description :

Service des publications de l'Action Française 1919

Royaliste.org

- ▶ [Première leçon](#)
- ▶ [Deuxième leçon](#)

Première leçon

L'évolution d'une pensée : de l'idéologie révolutionnaire au réalisme en politique.

Mesdames, messieurs,

En vous décrivant l'histoire d'une pensée qui, partie, en politique, de l'idéologie révolutionnaire, aboutit au réalisme, ou si vous préférez au nationalisme, ce qui, à mon sens, revient au même, ce n'est pas seulement l'histoire de ma propre pensée que j'ai en vue de vous exposer. Certes, j'ai passé personnellement par les diverses étapes que j'indiquerai. Mais ce qui donne quelque intérêt à cette leçon, c'est que presque tous ceux qui sont venus à l'Action Française ont vu se faire en eux ce même travail d'esprit. Remarquez que je ne dis pas tous, car il en est, en effet, parmi nous, qui se trouvaient dès l'abord acquis aux conclusions auxquelles nous avons finalement abouti. Mais je dis presque tous ; et il est assez naturel que presque tous nous soyons partis du même point de l'horizon politique et ayons eu, par conséquent, le même chemin à parcourir.

Ce même lieu commun politique dont je parle est, en effet, lue dont je parle est, en effet, la Révolution. Or, je dis qu'il est naturel que nous en soyons presque tous partis, car il est, en effet, actuellement bien peu de Français qui ne se trouvent tentés, tout au moins à un moment ou l'autre de leur vie, par les principes révolutionnaires. C'est que ce n'est pas sans un véritable effort que nous arrivons à nous dégager de l'esprit d'insubordination, de révolte et d'anarchie dont est toute pénétrée la société dans laquelle nous vivons.

C'est cet effort, Messieurs, que je voudrais faciliter à tous en commentant et analysant le travail qui s'est effectué dans notre esprit au cours de ces dernières années sous la pression des événements politiques qui, faisant éclater à nos yeux l'anarchie dans laquelle se débat notre pays, et nous jetant ainsi dans l'inquiétude sur son avenir, nous forçaient à chercher les moyens de salut.

J'ai dit que nous étions presque tous partis de l'état d'esprit révolutionnaire. Or, qu'est-ce que cet état d'esprit ? En quoi au juste consiste-t-il ? Voilà ce que je dois donc vous exposer tout d'abord.

Pour cela je recourrai à J.J. Rousseau. Rousseau, vous le savez, est en effet le grand théoricien de la Révolution. Je veux dire, la Révolution n'a fait que mettre en pratique ce que Rousseau avait posé en théorie. Or, la pensée de Rousseau, réduite à sa plus simple expression, est la suivante : la société est le résultat d'un contrat ; l'ordre social ne repose que sur des conventions. Pour bien vous représenter, en effet, d'après Rousseau, ce qu'est la société, il faut commencer par vous représenter l'absence de société, ce que nous appellerons l'état de nature, état dans lequel les hommes sont absolument indépendants entre eux. Il faut ensuite supposer que ces hommes jusque là indépendants s'assemblent dans l'intention de former une société. Pour cela, dit Rousseau, ils n'ont qu'à exprimer

leur intention par un vote. A l'instant la société naît de la seule volonté de ses membres, à l'instant elle se trouve constituée.

Mais, pour continuer la pensée de Rousseau, ces hommes, avant de constituer une société, possédaient un certain nombre de droits naturels. Or, en se liant par un pacte social, non seulement ils n'entendent pas faire le sacrifice des droits qu'ils possédaient antérieurement, mais, au contraire, s'ils s'unissent c'est afin de sauvegarder, de consolider ces droits. D'où il suit que la société a pour unique but le maintien des droits naturels de l'homme et, par conséquent, que ces ce seul but là que les lois doivent viser.

Or cette conception sociale de Rousseau c'est la conception même que nous retrouvons comme base de cette charte révolutionnaire qu'est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Que dit, en effet, le préambule de cette déclaration ? Voici textuellement :

Les représentants du peuple français... ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme... afin que les actes du pouvoir législatif, pouvant être à chaque instant comparé avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés...

Nous voici donc avertis. Le but de toute institution politique est de sauvegarder les « droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme ». Et les discussions qui ont précédé le vote de cette Déclaration sont encore, s'il se peut, à cet égard plus explicites :

Tout gouvernement, y trouvons-nous par exemple, doit avoir pour but le maintien des droits de l'homme.

Et encore :

Les représentants du peuple français, considérant que l'homme, né pour être libre, ne s'est soumis au régime d'une société politique que pour mettre ses droits naturels sous la protection d'une force commune, etc.

Et plus loin :

Les comités ont reconnu que les hommes s'unissant en société ont des droits individuels dont ils n'entendent pas faire le sacrifice ; que c'est, au contraire, pour s'en assurer la jouissance qu'ils s'associent et se donnent une Constitution...

Mais je m'arrête. Il est inutile de pousser plus loin. Nous en avons assez lu pour que vous puissiez constater que partout et toujours nous retrouvons dans la charte révolutionnaire la même conception tirée du Contrat social.

Certes, messieurs, lorsque lorsque je dis que nous avons presque tous connu l'état d'esprit révolutionnaire, je ne prétends pas que nous ayons presque tous conçu et adopté un exposé aussi net du dogme que celui que je viens de vous tracer. Mais, plus ou moins vaguement, plus ou moins logiquement nous nous étions ralliés à ce qui fait l'essence de ce dogme ; je veux dire, nous avons débuté par une affirmation de droits, soit, par exemple, droit à la liberté ou à l'égalité, ou au vote des lois, ou à la nomination des gouvernants, etc. ; et de cette affirmation nous étions partis pour en déduire un régime politique. Et c'est là ce qui forme le fond même de l'esprit révolutionnaire : affirmer comme principe initial un droit individuel, et en déduire le gouvernement que logiquement nécessite ce droit.

Aussi, si nous nous disions alors républicains, c'est seulement que nous décorions du nom de République le gouvernement que nous pensions nécessité par nos droits.

Par conséquent derrière ce mot de République tel qu'il est entendu ici, qu'y a-t-il ? Y a-t-il un pays, une patrie, une France, des Français ? Non, derrière ce mot, et cela est important à constater, il y a seulement une conception de notre esprit, une idée, un Droit enfanté par notre cerveau sous l'action d'une passion plus ou moins égoïste.

Si nous proclamons, en effet, ici, Messieurs, la nécessité de la République, ce n'est pas à la suite de l'étude de la réalité extérieure, l'étude par exemple d'une société que nous reconnâtrions réclamer pour son existence et sa prospérité une telle forme de gouvernement. Non, si nous proclamons ici la République, c'est seulement sous la considération des exigences de notre conscience intime. Nous sommes en pleine idéologie.

Mais du moment que nous déduisons la nécessité du gouvernement républicain par un raisonnement purement logique et sans nous préoccuper en rien de la réalité extérieure, c'est donc que nous pensons que c'est aux choses extérieures à se modeler sur ce gouvernement, et non à ce gouvernement à se modeler sur les choses. Que c'est, en d'autres termes, au pays à prendre une forme que nous appelons républicaine et non au gouvernement que nous nommons République à prendre la forme du pays.

Mais, Messieurs, il nous faut remarquer, d'autre part, qu'une idée qui n'est pas tirée des choses observables risque de n'être pas en harmonie avec la réalité ; d'où conflit possible entre l'ordre des choses et l'ordre imposé par cette idée. Si donc, en idéologues, nous tirons un gouvernement de notre esprit sans nous inquiéter de l'ordre extérieur, et si nous prétendons imposer ce gouvernement au pays, modeler sur lui le pays, il se peut fort bien qu'à cela le pays éprouve de grandes difficultés. Pour le rendre plus malléable irons-nous, je le demande, jusqu'à le tasser, le piler, le meurtrir, le mettre en morceaux ? Et si, malgré cela, il n'arrive pas à prendre la forme voulue, irons-nous jusqu'à sacrifier le pays à l'idéal que nous avons conçu et que nous prétendons réaliser ?

Messieurs, nombre de fondateurs de la religion des Droits de l'Homme n'ont pas hésité à aller jusque là. « *Nous ferons un cimetière de la France*, disait par exemple Carrier, *plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière !* » Tandis que Hydens, autre jacobin, s'écriait : « *Périssent cent mille fois les 25 millions de Français plutôt qu'une seule fois la République une et indivisible.* » Et vous savez que cette théorie du sacrifice a été résumée par Robespierre dans ces quelques mots : « *Périssent les colonies plutôt qu'un principe.* »

Certes, Messieurs, il n'en n'est pas, je crois, parmi ceux d'entre nous qui inclinaient autrefois vers le dogme révolutionnaire, il n'en n'est pas qui eussent consenti à souscrire à de telles paroles. Mais cela prouve seulement que nous n'avions pas extrait du dogme tout ce qu'il contenait, que nous ne l'avions pas poussé jusqu'à ses dernières conséquences logiques. Car du moment qu'on affirme une vérité première on doit en affirmer toutes les conséquences. Si l'on pose un axiome, il faut en tirer toutes les propositions.

Carrier affirmait un principe : les Droits de l'Homme. Mais ce principe, l'ayant tiré d'une abstraction, l'Homme, et non la réalité, certains hommes vivants déterminés, il devait prévoir que ce principe pourrait ne pas concorder avec la réalité, et ainsi aboutir à nier cette réalité, aboutir « à faire de la France un cimetière ». Affirmant les Droits de l'Homme, la logique voulait qu'il affirmât aussi la conséquence possible, le cimetière.

Hydens posait en dogme la République une et indivisible. Mais n'ayant pas tiré ce dogme de la réalité : 25 millions de Français, il avait la logique d'entrevoir que la réalité pourrait ne pas se plier au dogme, et la logique de dire que, dans ce cas, au dogme il sacrifiait la réalité : « *Périssent cent mille fois les 25 millions de Français !...* »

Mais, je le répète, nous n'avions pas eu, quant à nous, cette logique meurtrière. Nous n'avions pas tiré de l'axiome

que nous posions tout ce qu'il renfermait de conséquences. Aussi pouvions nous faire voisiner l'amour de notre patrie et le désir de réaliser notre idéal révolutionnaire, sans entrevoir ce que ce double sentiment impliquait en lui-même de contradiction. Mais si notre raisonnement, arrêté qu'il se trouvait dans son développement, ne nous avait pas amené jusqu'au point où l'esprit se voit obligé de choisir entre la patrie et la révolution, les événements politiques allaient se charger, eux, de nous mettre en face de ce choix nécessaire.

L'affaire Dreyfus éclatait, en effet, et dès lors il nous était donné de voir la religion des Droits de l'Homme poussée dans l'ordre des faits jusqu'à ses dernières ce ; ses dernières conséquences, jusqu'à nier la réalité qui se trouve la contrarier.

A partir de ce moment, en effet, nous vîmes toutes les bases fondamentales de l'ordre social attaquées ouvertement au nom des principes révolutionnaires. C'était aujourd'hui l'armée, le lendemain les congrégations religieuses, puis l'Église catholique toute entière, puis la famille, puis la patrie elle-même.

En présence de telles destructions, quelle allait être notre attitude, à quelle défense allions-nous recourir ?

Certains alors, Messieurs, nous engagèrent, pour défendre notre patrie menacée, à nous servir de ce qui était l'arme même de destruction. Certains nous dirent, en effet : c'est au nom des principes révolutionnaires qu'on prétend détruire. Eh bien ! À ces destructions opposons-nous au nom de ces mêmes principes.

Autour de ces principes on vit alors la bataille s'engager, les un prétendants que les « Droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme », exigeaient la suppression de telle ou telle organisation, de telle ou telle liberté, les autres affirmant qu'une telle suppression était précisément interdite par ces Droits.

A cette bataille entre jacobins et libéraux, se disputant la Révolution, nous n'eûmes pas, Messieurs, à prendre part, ou plutôt nous ne trouvâmes notre place dans aucun des deux camps. Dès le premier instant, en effet, où les événements nous avaient contraints à analyser le dogme révolutionnaire de plus près, nous avons reconnu comme je le montrerai dans la prochaine leçon, tout ce que ce dogme impliquait de destructions nécessaires. Dès le premier instant, nous avons compris que - pour employer une formule saisissante de je ne sais plus qui - « *si 93 c'est la guillotine, 89 c'est la toilette du condamné* ».

Mais si, comprenant après les avoir analysés, qu'ils ne pouvaient que se retourner contre nous, nous nous trouvions ainsi rejeter les principes de 89, à quelle arme alors, Messieurs, allions-nous recourir ? A quel principe, quel dogme, quelle affirmation ? A l'affirmation qui le plus naturellement devait nous venir à l'esprit. Nous n'avions qu'à énoncer, en effet, ce qui était l'objet de notre désir. C'était l'ordre public, la patrie que nous voyions en danger. C'était la volonté de sauver notre patrie qui nous poussait, qui nous guidait. Eh , qui nous guidait. Eh bien ! Nous n'avions qu'à le dire. Et c'est ce que nous avons fait. Nous avons donc dit : Avant tout le salut de la patrie, le salut public.

Une telle affirmation, Messieurs, tant elle est naturelle, semble au premier abord de peu d'importance. Et pourtant poser le salut public en principe, et prendre ce principe comme base de nos raisonnements, cela devait nous amener fatalement et logiquement à bouleverser toutes nos idées, à changer notre mentalité.

Jusque là, en effet, ce sont les Droits de l'Homme que nous avons pris comme principe initial, et de ce principe nous avons déduit toute une politique dont nous commençons à entrevoir les effets néfastes. En partant non pas des Droits de l'Homme mais du Salut public, nous allions en tirer aussi une politique mais bien différente.

Considérons, en effet, quelles sont les conséquences diverses qui en résultent suivant que l'on choisit l'un de ces

deux points de départ : Droits de l'Homme ou Salut public.

Si ce sont les Droits de l'Homme que nous affirmons tout d'abord, et si nous en tirons tout ce qui sort de là, de déduction logique, nous voyons que nous aboutirons finalement à une certaine politique, nécessitée par cette première affirmation, que nous aboutirons à cette politique sans être un seul instant sortis de nous-même, sans avoir eu à jeter un seul regard en dehors de nous.

Les Droits, en effet, que nous posons comme base de l'édifice, c'est en regardant en nous-mêmes que nous les avons découverts, puisque même nous prétendons que c'est là une conception innée de notre esprit. Puis, pour élever sur ce fondement notre édifice politique, pas un instant nous n'avons eu à rouvrir les yeux sur le monde extérieur, puisque le plan de cet édifice n'est que l'image que nous nous sommes tracée en nous guidant sur les seules exigences logiques de notre esprit.

Nous ne nous sommes pas dit, en effet : il existe des choses en dehors de nous. Quel est le système politique que nécessite cet ordre des choses ? Non ; simplement nous avons dit : Nous avons en nous tels et tels droits. Quel est le système politique nécessitée par ces droits ?

Bref, nous avons fait abstraction de toute réalité extérieure, nous avons raisonné sur une pure idée, nous avons travaillé en idéologues.

Mais voici que le mot de Salut public nous est venu à la pensée. Et ce simple mot va nous arracher à notre contemplation intérieure, nous rouvrir les yeux, nous rappeler à la réalité.

Salut public, cela veut dire, en effet, salut du pays, de la société, de la collectivité, en un mot, dont nous sommes un des membres. Mais, cette collectivité, nous ne pouvons la connaître qu'en regardant au dehors de nous. Au dehors de nous il y a un pays dont nous voulons le salut. Or, il est évident que c'est seulement en étudiant ce pays que nous arriverons à découvrir les conditions de son salut et à en dégager le système politique nécessaire.

Ainsi, d'idéologues que nous étions, il y a un instant, voici que nous commençons à nous incliner devant ce grand principe réaliste qui pose que « la vérité est dans les choses observables et que c'est de là uniquement qu'on peut la tirer ».

Mais à partir de ce moment nous devons abandonner définitivement Rousseau et les théoriciens de la Révolution, car nous sommes dès lors, et rien que pour avoir posé ce principe, en désaccord avec eux.

Mais par contre, dans notre nouvelle orientation d'esprit, nous nous trouvons soutenus et guidés par les plus grands philosophes du XIXe siècle, ceux qu'à l'Action Française nous appelons nos « Maîtres ».

C'est, par exemple, Joseph de Maistre déclarant :

Qu'est-ce qu'une constitution ? N'est-ce pas la solution du problème suivant : Étant donné la population, les moeurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent ?

C'est encore Taine qui, dans la préface de sa grande oeuvre d'histoire, écrit :

Si jamais nous découvrons la constitution qu'il nous faut, ce ne sera point par les procédés en vogue. En effet, il s'agit de la découvrir, si elle existe, et non de la mettre aux voix. A cet égard nos préférences seraient vaines ; d'avance la nature et l'histoire ont choisi pour nous ; c'est à nous de nous accommoder à elles, car il est sûr qu'elles ne s'accommoderont point à nous.

La forme politique et sociale dans laquelle un peuple peut entrer et rester n'est pas livrée à son arbitraire, mais déterminée par son caractère et son passé. Il faut que, jusque dans ses moindres traits, jusque dans ses moindres traits, elle se moule sur les traits vivants auxquels on l'applique, sinon elle crèvera et tombera en morceaux. C'est pourquoi, si nous parvenons à trouver la nôtre, ce ne sera qu'en nous étudiant nous-mêmes, et plus nous saurons précisément ce que nous sommes, plus nous démêlerons sûrement ce qui nous convient. On doit donc renverser les méthodes ordinaires et se figurer la nation avant de rédiger la constitution.

Cette méthode réaliste qui a été celle d'autres grands sociologues encore, tels que Bonald, Auguste Comte, Le Play, cette méthode, je ne saurais mieux vous la résumer, Messieurs, que vous donnant l'exposé qu'en a fait M. Bourget dans la préface de ses Ruvres complètes :

Pour ma modeste part, écrit M. Bourget, je suis demeuré profondément, absolument fidèle au principe enveloppé dans cette théorie, à savoir que toute créature humaine, dans la vie publique comme dans la vie privée, a pour première condition d'être réaliste. Plus simplement, cela revient à dire que tout, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, est soumis à des lois, de ces lois inéluctables, lois inéluctables, auxquelles notre libre arbitre peut bien tenter de se soustraire, mais que nos révoltes ne changent pas, non plus que nos désirs. Un ancien disait déjà : « Ducunt volentem, nolentem trahunt - Acceptez-les, elles vous guident ; résistez-leur, elles vous traînent » C'est aussi la formule de Bacon : « Nemo naturae nisi parendo imperat » « Il y a une nature des choses, et on ne lui commande qu'en lui obéissant. » Pour se rendre compte à quel point ce principe, admis par les plus ignorants quand il s'agit du monde matériel, est encore méconnu dans le monde spirituel, il suffit de suivre, dans les assemblées, dans la presse, dans les conversations, les disputes sur les problèmes de réforme gouvernementales, par exemple. Combien, dans l'ordre public, rencontre-t-on d'intelligences pénétrées de cette doctrine, qui paraît pourtant si simple, que la saine activité d'un peuple a ses conditions inscrites dans la nature de ce peuple, que ces conditions se découvrent, qu'elles ne s'imaginent pas, qu'elles préexistent à nos conceptions, et les contrôlent enfin, pour rappeler une formule saisissante, que l'homme ne peut pas plus donner une constitution à la société religieuse et politique qu'il ne peut donner la pesanteur au corps ou l'étendue à la matière.

Mais cette constitution que d'avance la nature et l'histoire ont choisie pour nous, cette constitution, sommes-nous capables, Messieurs, de la découvrir ? De Maistre nous a dit : « Étant données la population, les moeurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les bonnes et mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent. » Mais n'est-ce pas là un problème bien trop complexe, si complexe que raisonnablement il nous faut rejeter une méthode qui nous oblige à de telles recherches ?

C'est là, en effet, une objection qui se présente à l'esprit et l'embarrasse dans le premier instant où l'on se trouve tenté par la méthode réaliste. Mais un peu de réflexion vous fait facilement trouver la réponse naturelle qui écarte une telle objection. C'est cette réponse même qu'Auguste Comte, dans sa jeunesse, développait ainsi pour son ami Valat, qu'il venait de mettre au courant de ses projets d'études sociologiques.

Valat lui avait soulevé la difficulté que ; la difficulté que nous venons de formuler, et Auguste Comte lui répondait :

Ce que tu m'objectes de l'incertitude des connaissances humaines me paraît, je te l'avoue franchement, porter tout à fait à faux. On peut dire certainement de fort belles choses qui seront même vraies, en grande partie, sur l'incertitude de nos connaissances, et, depuis Pascal, et avant, on n'y a pas manqué. Mais tout cela n'est pas la question. Il ne s'agit pas de savoir, en général, si les méthodes d'investigation de l'homme ne sont pas nécessairement entachées

d'une très grande imperfection ; on sait bien que nous ne pouvons jamais raisonner avec la sûreté et la netteté que nous donnerais sans doute une meilleure organisation, pour laquelle il y aurait même encore de nouvelles choses à désirer, car tout être est fait nécessairement de manière à concevoir au-delà de ce qu'il peut exécuter, et cela est même indispensable pour assurer le progrès de l'espèce.

En un mot, l'absolu, dans quelque sens que ce soit, non seulement n'existe pas, mais ne peut pas même être imaginé par nous, et tel a été jusqu'ici le vice fondamental de la philosophie. Mais en rentrant dans la condition réelle des choses et des hommes, il est question, lorsqu'on parle de méthode, non de savoir si la meilleure que les hommes puissent employer n'est pas nécessairement très imparfaite, mais uniquement de décider laquelle de toutes celles que l'esprit humain peut concevoir est la plus avantageuse à ses recherches, ou, si l'on veut, la moins mauvaise.

Toute discussion qui ne porte pas là-dessus est nulle et chimérique de sa nature. Pour préciser mon idée, on pourra crier tant qu'on voudra contre la méthode employée dans les sciences positives, on pourra faire un tableau très sombre (ou exagéré, ou même vrai) de leur faiblesse ; mais quand on aura fini, il restera toujours à examiner si la méthode positive n'est pas, à tout prendre, préférable encore à la méthode métaphysique. Or, posée ainsi, la question ne peut pas être d'une bien longue discussion, et la prédominance relative de la méthode positive est aujourd'hui un fait que personne ne peut contester ni ne conteste.

Donc, Messieurs, en résumé, si l'on nous objecte : le problème est bien complexe, pour en trouver la solution, la raison humaine est bien petite, la méthode réaliste bien imparfaite, nous répondrons qu'elle est peut-être, en effet, imparfaite, mais que, comme dans son imperfection, c'est encore la meilleure que l'esprit humain puisse employer, c'est donc à elle et à elle seule, malgré tout, nous recourrons.

Et, en nous servant d'une formule qui résume parfaitement l'esprit de cette méthode, nous poserons donc tout d'abord en principe : « Distinguer les nécessités, c'est le rôle de la science ; y conformer l'organisation sociale, c'est celui de la politique. Les nier au nom de théories plus ou moins idéales, c'est vouloir être écrasés par elles. »

Distinguer les nécessités pour y conformer l'ordre social : ceci nous oblige, Messieurs, comme je l'ai déjà fait remarquer, à étudier la réalité extérieure, à observer les faits afin d'en dégager les lois, la constitution qui en découlent. Car, si, dans le concept révolutionnaire, la constitution, les lois étaient prétendues choses conventionnelles, nous voyons qu'ici elles sont regardées comme choses indépendantes de notre volonté. Aussi, ici, nous ne parlerons plus de faire une constitution, car nous reconnaissons que la constitution est déjà faite, qu'elle existe déjà, nécessitée qu'elle est par la nature.

Simplement donc, nous prétendons chercher la constitution nécessaire, simplement déterminer ce que la nature nous impose. Nous ne parlons plus de ce qui nous plaît, de ce que nous désirons, de ce que nous voulons. Nous parlons simplement de ce qui est nécessité. Quel gouvernement est nécessaire à telle société ? Est-ce la République, est-ce l'Empire, est-ce la Monarchie ? Voilà la seule position de la question qui nous est permise, dès lors que nous avons reconnu la justesse, la sagesse de la méthode réaliste.

Cependant, Messieurs, nous pouvons constater au terme de nos observations et de nos recherches, que le salut de notre pays repose sur tel système politique, sur telle constitution, que telles ou telles lois nous sont imposées par notre passé, notre situation, nos besoins, nous pouvons le constater et, en même temps, nous refuser à nous soumettre à cette constitution, à ces lois.

C'est qu'il est un spectacle, en effet, auquel notre imagination souvent est tentée de se laisser prendre. Ce spectacle est celui de la révolte contre la nature. Souvent cette révolte nous semble noble et généreuse. Ainsi il nous semble

souvent noble et généreux, quand la nature dit « *inégalité* », de répondre « *égalité* » ; quand la nature dit continuité, *hérédité*, de répondre : recommencement perpétuel. En un mot, quand la nature dit : soumission à mes lois, de répondre : « Liberté, révolte ».

Et par cette attitude nous croyons nous grandir, et notre orgueil s'en exalte. Voyez de quel orgueil sont tous les révolutionnaires, tous les anarchistes, tous les romantiques, tous ceux, en un mot, qui parlent de secouer le joug du passé, de la tradition.

A ce spectacle, il est vrai, notre imagination se laisse prendre, mais seulement jusqu'au jour où ayant saisi tout ce que cette attitude de révolte marque de fol orgueil et d'incompréhension, il ne nous reste plus pour elle qu'un dégoût profond. Je dis, d'une part, de fol orgueil car une telle révolte implique, en effet, la pensée que nous pouvons dominer de notre volonté les lois naturelles alors que la vérité est que, contre ces lois, nous ne pouvons nous révolter impunément. Je dis, d'autre part, d'incompréhension, car, par une telle révolte, nous ne pouvons que détruire et rien construire, tout effort de l'homme en vue de créer n'étant efficace que s'il repose sur une reconnaissance des lois imposées par la nature, et sur une soumission primordiale à ces lois.

Et dès lors nous avons compris ceci, dès lors, je veux dire nous avons compris que, comme nous l'enseigne Auguste Comte, « *la soumission est la base du perfectionnement* », ou, comme l'écrit encore Bacon, qu'« on ne commande à la nature qu'en lui obéissant », dès lors nous n'hésitons plus, dès que nous avons reconnu que telle loi, telle constitution, tel système politique nous sont imposés par notre passé, notre situation, nos besoins, nous n'hésitons plus à nous y soumettre, ayant saisi tout ce qu'il y a dans cette attitude de sagesse féconde.

Mais la sagesse, Messieurs, ne suffit pas. Car si la sagesse satisfait la raison, le coeur réclame quant à lui autre chose encore. Certes, ce n'est pas qu'il y eût alors lutte entre notre raison et nos sentiments. Non ; car en même temps que nous nous étions séparés d'esprit de la Révolution, nous nous en étions également détachés de coeur. Par l'analyse que nous avons faite du dogme révolutionnaire nous avons, en effet, reconnu ce que ce dogme enfermait, dans le fond, de sentiments peu élevés et peu nobles. Combien, par exemple, il était peu noble et élevé de prendre comme point de départ des tous nos raisonnements politiques, nous, notre volonté, nos caprices, nos droits. En un mot nous avons reconnu combien il se cachait d'envie, de haine, d'égoïsme dans l'individualisme révolutionnaire.

Mais à mesure que nous comprenions que Liberté, égalité, Droits de l'Homme, c'étaient là un certain nombre d'instincts assez bas que nous avons décorés de beaux noms, à mesure que ces mots se dépouillaient alors à nos yeux de ce qu'ils avaient pu avoir jusque-là pour nous d'apparence généreuse. Mais à mesure également, notre coeur se trouvait alors privé de tout ce que ces mots, résonnant autrefois en lui, lui avaient fourni d'aliment.

Aussi, si notre raison trouvait sa satisfaction dans cette conception de la soumission aux lois naturelles, conception à laquelle nous avait conduit la notion du Salut public, il nous manquait, par contre, la somme de passion et de sentiment dont notre imagination, jadis, pour les besoins de notre cur, avait su parer la Révolution.

Mais, si la volonté du Salut public qui nous guidait, nous parut ainsi au premier abord quelque chose certes de sage, mais en même temps de rigide, de dur et d'un peu sec, ce ne devait être là qu'une impression assez courte. Dans cette notion du Salut public qui contentait notre raison, nous devions, en effet, bientôt trouver également pleine satisfaction pour nos sentiments.

Certes, Messieurs, il est vrai, le Salut public avait été, dès le premier instant, non un cri de pure raison mais un cri du coeur, puisqu'un tel cri n'était que l'expression de l'amour alarmé de notre patrie. Mais, si c'est le coeur qui nous avait ainsi désigné le but, c'est à la raison qu'il avait laissé la recherche des moyens. Et au cours de ces recherches, la

raison avait été amené, par la critique qu'elle avait faite de la Révolution, à dépouiller le coeur de ce qui avait été jusque-là en politique la meilleure part de sa nourriture. Il nous fallait donc une compensation.

Cette compensation, c'est la raison elle-même qui allait nous la fournir. Car raisonner sur les conditions du Salut public, c'est s'obliger, en effet, à considérer, à étudier de plus près la société, le pays dont on veut le salut. Or, une telle étude en vous faisant mieux connaître ce que vous devez à la société, ce que représente pour vous la patrie, vous apprend aussi à mieux aimer et patrie et société. C'est pour les principes de la Révolution, pour les Droits de l'Homme que nous nous passionnions tout à l'heure.

Mais un droit ne figure que le présent, ne figure que notre chétive individualité. Ici, à le bien considérer, l'objet de notre amour s'agrandit et s'ennoblit, car ce n'est plus seulement le présent qu'il embrasse, mais il se prolonge à l'infini dans le passé et dans l'avenir. Il est formé, en effet, non seulement de ceux qui vivent en même temps que nous, mais encore de ceux qui nous ont précédés et de ceux qui nous suivront. Ceux qui nous ont précédé et qui ont travaillé, qui ont peiné pendant des siècles pour nous élever cette magnifique construction qu'est la France, pour nous amasser l'immense capital moral, intellectuel et matériel qu'elle représente. Ceux qui nous suivront et qui attendent de nous que nous leur transmettions, encore enrichi et embelli si possible, l'héritage sacré de nos prédécesseurs.

Messieurs, pour comprendre ce qu'il y a de beauté émouvante à se concevoir ainsi comme le lien nécessaire entre le passé et l'avenir, il suffit d'ouvrir l'oeuvre de Maurice Barrès, l'ouvrir, je dirais presque au hasard, tant sont nombreuses les pages consacrées à exposer et répandre cette noble philosophie positive de l'homme. Mais puisque parmi tant de pages il nous faut choisir, écoutez ce beau chant, je dirais presque cette prière, que voici :

Je le dis, un instant des choses, si beau qu'on l'imagine, ne saurait guère m'intéresser. Mon orgueil, ma plénitude, c'est de les concevoir sous la forme d'éternité. Mon être m'enchanté quand je l'entrevois échelonné sur les siècles, se développant à travers une longue suite de corps.

Mais dans mes jours de sécheresse, si je crois qu'il naquit il y a vingt-cinq ans, avec ce corps que je suis et qui mourra dans trente ans, je n'en ai que du dégoût. Oui, une partie de mon âme, toute celle qui n'est pas attachée au mode extérieur, a vécu de longs siècles avant de s'établir en moi. Autrement serait-il possible qu'elle fût ornée comme je la vois ? Elle a si peu progressé depuis vingt-cinq ans que je peine à l'embellir ; j'en conclus que, pour l'amener au degré où je l'ai trouvé dès ma naissance, il a fallu une infinité de vies d'hommes. L'âme qui habite aujourd'hui en moi est faite des parcelles qui survécurent à des milliers de morts ; et cette somme, grossie du meilleur de moi-même, me survivra en perdant mon souvenir... Je ne suis qu'un instant d'un long développement de mon Être.

Or, ce long développement de notre Être dans le passé et l'avenir, cette conception si féconde autant pour le coeur que pour l'esprit, cette conception, Messieurs, est absolument ignorée de la Révolution. La Révolution, en effet, a conçu l'homme abstrait de l'espace et du temps, détaché de toute société, et elle a regardé l'unité isolée qu'elle obtenait ainsi comme formant un tout complet par elle-même. Et c'est sur cette unité abstraite qu'elle a construit sa politique.

Mais après que la volonté du Salut public nous a obligé à un regard plus attentif sur la réalité, à une analyse plus raisonnée de l'homme et de la société, nous commençons alors à saisir ce qu'il y a d'erreur dans cette conception individualiste. Oui, nous comprenons que cette unité, cette abstraction, d'où découle la politique révolutionnaire, cette abstraction, ce n'est pas l'homme, et nous disons alors : que l'anatomiste, que le biologiste travaillent sur une telle abstraction, c'est naturel, puisque ce qu'ils ont à étudier dans l'homme ce n'est pas ce qu'il y a de proprement humain, mais seulement ce qu'il y a d'animal. Mais si c'est l'être tout entier que nous voulons saisir, alors il faut tout d'abord redonner à cet être sa place, la place qui seule lui confère sa dignité humaine, il faut le remettre comme un

élément, comme une partie de ce vaste tout qu'est la société.

Qu'est-ce qui distingue, en effet, l'homme de tous les autres êtres ? C'est ceci, que dans sa courte vie d'ici-bas l'homme a l'admirable faculté de revivre tous les siècles passés. Oui, si nous sommes autre chose que l'animal, si nous sommes être humain, c'est que chacun de nous est comme un résumé de cet immense ensemble que forme dans le temps l'humanité. Comment prétendre alors, concevoir l'homme abstrait de cet ensemble ?

Retirez, en effet, à l'homme, ce privilège qu'il a de se prolonger dans le temps, et alors, regardez-le. Voyez, il est plus ignorant que les autres êtres, car s'il na pas plus naturellement qu'eux la science, il a en moins leur infaillible instinct. Il est plus faible que nombre d'entre eux et moins naturellement bien armé pour la vie. En un mot, il est plus dénué qu'eux de tout, et cette terre est pour lui plus naturellement inhospitalière.

Et si cet être peut progresser, c'est qu'incorporé qu'il est à la société, sa vie n'est pas éphémère, mais elle est comme immortelle. Oui, si l'être humain, naturellement ignorant et faible, arrive à sortir de sa faiblesse et de son ignorance, c'est qu'ayant pour lui l'aide toute puissante du temps, il est capable de s'élever en accumulant les efforts tout au long des siècles.

Voilà, en effet, Messieurs, ce qui caractérise essentiellement l'homme, c'est, grâce à son aptitude à vivre en société, la faculté qu'il a ainsi de recueillir tous les fruits des efforts de passé.

Cette conception de l'homme compris comme membre, comme élément de ce corps immense, immense plus encore dans le temps que dans l'espace, qu'est la société, cette conception, je le répète, si attirante et pour l'esprit et pour le coeur, nous la trouvons exposée sous une forme admirable dans une page de Renan que je veux vous lire. C'est une page tirée de l'Avenir de la science, livre de jeunesse où nous rencontrons un Renan assez éloigné du Renan de la Réforme intellectuelle et morale qu'à l'Action Française nous sommes plus souvent à prendre en témoignage. Mais si le volume dans son ensemble est sujet à critique, la page que je veux en extraire est pleine de beauté et de grandeur. La voici :

Je vais dire le plus ravissant souvenir qui me reste de ma première jeunesse ; je verse presque des larmes en y songeant. Un jour, ma mère et moi, en faisant un petit voyage à travers ces sentiers pierreux des côtes de Bretagne qui laissent à tous ceux qui les ont foulés de si doux souvenirs, nous arrivâmes à une église de hameau, entourée, selon l'usage, du cimetière, et nous nous y reposâmes. Les murs de l'église en granit à peine équarri et couverts de mousse, les maisons d'alentour construites de blocs primitifs, les tombes serrées, les croix renversées et effacées, les têtes nombreuses rangées sur les étages de la maisonnette qui sert d'ossuaire, attestaient que, depuis les plus anciens jours où les saints de Bretagne avaient paru sur ces flots, on avait enterré en ce lieu. Ce jour-là, j'éprouvai le sentiment de l'immensité de l'oubli et du vaste silence où s'engloutit la vie humaine avec un effroi que je ressens encore, et qui est resté un des éléments de ma vie morale.

Parmi tous ces simples qui sont là, à l'ombre de ces vieux arbres, pas un, pas un seul ne vivra dans l'avenir. Pas un seul n'a inséré son action dans le grand mouvement des choses ; pas un seul ne comptera dans la statistique de ceux qui ont poussé à l'éternelle roue. Je servais alors le Dieu de mon enfance, et un regard élevé vers la croix de pierre, sur les marches de laquelle nous étions assis, et sur le tabernacle, qui se voyait à travers les vitraux de l'église, m'expliquait tout cela.

Et puis, on voyait à peu de distance la mer, les rochers, les vagues blanchissantes, on respirait ce vent céleste qui, pénétrant jusqu'au fond du cerveau, y éveille je ne sais quelle vague sensation de largeur et de liberté. Et puis ma mère était à mes côtés : il me semblait que la plus humble vie pouvait refléter le ciel grâce au pur amour et aux affections individuelles. J'estimais heureux ceux qui reposaient en ce lieu. Depuis, j'ai transporté ma tente, et je

m'explique autrement cette grande nuit. Ils ne sont pas morts ces obscurs enfants du hameau ; car la Bretagne vit encore, et ils ont contribué à faire la Bretagne ; ils n'ont pas eu de rôle dans le grand drame, mais ils ont fait partie de ce vaste choeur, sans lequel le drame serait froid et dépourvu d'acteurs sympathiques.

Et quand la Bretagne ne sera plus, la France sera ; et quand la France ne sera plus, l'humanité sera encore, et éternellement l'on dira : autrefois, il y eut un noble pays, sympathique à toutes les belles choses, dont la destinée fut de souffrir pour l'humanité et de combattre pour elle. Ce jour-là le plus humble paysan qui n'a eu que deux pas à faire de sa cabane au tombeau, vivra comme nous dans ce grand nom immortel ; il aura fourni sa petite part à cette grande résultante.

Voilà la loi de l'humanité : vaste prodigalité de l'individu, dédaigneuses agglomérations d'hommes (je me figure le mouleur gâchant largement sa matière et s'inquiétant peu que les trois-quarts tombent par terre) ; l'immense majorité destinée à faire tapisserie au grand bal mené par la destinée, ou plutôt à figurer dans un des ces personnages multiples que le drame ancien appelait le choeur. Sont-ils inutiles ? Non, car ils ont fait figure ; sans eux, les lignes auraient été maigres et mesquines ; ils ont servi à ce que la chose se fit d'une façon luxuriante, ce qui est plus original et plus grand.

Telle religieuse, qui vit oubliée au fond de son couvent, semble bien perdue pour le tableau vivant de l'humanité. Nullement : car elle contribue à esquisser la vie monastique ; elle entre comme un atome dans la grande masse de couleur noire nécessaire pour cela. L'humanité n'eût pas été complète sans la vie monastique ; la vie monastique ne pouvait d'ailleurs être représentée que par un groupe innombrable : dons, tous ceux qui sont entrés dans ce groupe, quelque oubliés qu'ils soient, ont eu leur part à la représentation de l'une des formes les plus essentielles de l'humanité.

En résumé, il y a deux manières d'agir sur le monde, ou par sa force individuelle, ou par le corps dont on fait partie, par l'ensemble où l'on a sa place. Ici, l'action de l'individu paraît voilée ; mais en revanche, elle est plus puissante, et la part proportionnelle qui en revient à chacun est bien plus forte que s'il était resté isolé. Ces pauvres femmes, séparées, eussent été vulgaires, et n'eussent fait presque aucune figure dans l'humanité ; réunies, elles représentent avec énergie un de ses éléments les plus essentiels du monde, la douce, timide et pensive piété.

Messieurs, je m'arrête sur cette belle page, car nous avons atteint ici le terme de notre course. Partis de l'idéologie révolutionnaire, nous avons - je vous ai montré, par quel chemin - abouti en politique au réalisme. C'est par la raison, par la logique que nous nous sommes laissés guider. Mais le coeur a fini par trouver, lui aussi, dans notre nouvelle orientation d'esprit, sa pleine satisfaction. Y a-t-il, en effet, je le demande, source plus féconde en émotions fortes et élevées que de se concevoir - conception à laquelle la raison finalement, nous ouvrant une vue profonde sur la nature de l'homme, nous a fait aboutir - se concevoir, Messieurs, suivant la belle expression de Barrès, se concevoir comme « un instant d'une chose immortelle »

Deuxième leçon

La critique du libéralisme Mesdames, Messieurs

Dans la précédente leçon, où j'ai essayé de vous montrer les différentes étapes logiques d'une pensée partant de l'idéologie révolutionnaire pour aboutir en politique au réalisme, je vous avais déclaré, à propos de la lutte qui s'était

engagée entre jacobins et libéraux, lutte où nous avons vu les jacobins cherchant à détruire les bases de l'ordre social au nom des principes révolutionnaires, tandis que les libéraux prétendaient s'opposer à ces destructions au nom de ces mêmes principes, je vous avais, dis-je, déclaré, qu'à cette lutte entre jacobins et libéraux nous n'avions pas eu à prendre part, ou plutôt que nous n'avions pas trouvé notre place dans aucun de ces deux camps, par la raison que, dès l'instant où les événements nous avaient amenés à analyser le dogme révolutionnaire de plus près, nous avons reconnu tout ce que ce dogme impliquait de destructions nécessaires.

C'est l'analyse de ce dogme que je voudrais, Messieurs, refaire aujourd'hui avec vous, afin que vous saisissiez, comme nous l'avons nous-même sus saisissiez, comme nous l'avons nous-même saisi, combien l'arme que, pour nous défendre, nous offre les libéraux nous est dangereuse, une telle arme devant forcément, logiquement, se retourner contre nous.

Cette arme, en effet, ce sont les principes de 1789, c'est la liberté révolutionnaire. Or, que sont ces principes ? Qu'est-ce que la liberté suivant l'idéal révolutionnaire ? Voilà ce que je vais tâcher tout d'abord de vous résumer en quelques mots.

Nous voyons que l'homme qui agit peut être poussé à l'action par deux sortes de forces. Il peut agir, en effet, ou sous sa propre impulsion, ou sous l'impulsion d'une force extérieure. Il peut agir, en un mot, ou volontairement ou par contrainte.

Or, la société, pour régler les actions de ses membres, doit naturellement s'adresser à ces deux sortes de forces. Elle ne saurait, en effet, reposer exclusivement sur les impulsions intérieures de l'individu, car elle demande des choses trop compliquées pour qu'on puisse supposer que, quelque disciplinée soit la volonté humaine, elle tombe toujours d'accord avec le bien de la société. Elle ne saurait non plus reposer exclusivement sur la contrainte, car la contrainte ne pourrait certes suffire à dompter la volonté des hommes, si nous supposons toutes ces volontés hostiles à l'ordre social.

Nous voyons donc par là que la société, pour régler les actions de ses membres, nécessite deux autorités. L'une qui règle les actes à travers les volontés, ou, plus brièvement, qui discipline les volontés. C'est l'autorité spirituelle qui cherche à s'imposer par la parole, par la persuasion, par l'amour. L'autre autorité qui règle directement les actes sans passer par les volontés. C'est l'autorité politique qui contraint, qui s'impose au besoin par la force matérielle.

Or, avons-nous demandé : qu'est-ce que la liberté révolutionnaire ? La réponse est facile. La liberté telle que l'a entendue la Révolution, consiste simplement à nier ces deux autorités.

Lorsque nous disons, en effet : il faut une autorité politique, une autorité qui règle directement les actes, la Révolution nous répond : « *L'homme est libre.* » Et par là elle entend nier l'autorité qui règle les actes, par ce motif que cette autorité se trouve dans l'individu même, que cette autorité a pour lui-même, que cette autorité a pour nom la Raison.

D'après la Révolution, l'individu est, en effet, libre en politique lorsqu'il n'obéit qu'à sa raison ; lorsque la loi n'est donc que cette raison formulée ; lorsque l'autorité chargée de veiller sur la loi n'est que cette raison, si je puis dire, personnifiée. Être mis à même de formuler, être mis à même de personifier sa raison, voilà donc en quoi consiste en politique la liberté révolutionnaire.

Mais nous avons parlé de la nécessité d'une autre autorité, une autorité spirituelle qui règle nos actes à travers nos volontés, qui discipline notre être intérieur.

Or, ici encore la Révolution nous affirme : « *l'homme est libre.* » Et par là de nouveau elle entend nier toute autorité spirituelle. Inutile, nous dit-elle, de régler nos volontés. Elles se trouvent toutes disciplinées. Par quoi ? Par notre conscience.

Je n'ai qu'à me consulter sur ce que je veux faire, dit Rousseau ; tout ce que je sens être bien est bien, tout ce que je sens être mal est mal ; la conscience ne trompe jamais, elle est le vrai guide de l'homme. Qui la suit obéit à la nature et ne craint point de s'égarer.

Voilà donc, Messieurs, en résumé, ce qu'est la Révolution : au nom de la liberté une double négation. Négation de toute autorité politique : la raison individuelle suffit pour gouverner chacun. Négation de toute autorité spirituelle : c'est uniquement à la conscience à discipliner les volontés.

Vous reconnaissez ici les théories développées dans le Contrat social de Rousseau, dont nous avons déjà dit un mot dans la précédente leçon, et sur lequel je veux revenir encore un instant aujourd'hui. Pour analyser le concept révolutionnaire, il est utile, en effet, de recourir toujours à ce Contrat social qui est comme l'Évangile de la Révolution. Je rappellerais donc, en résumant Rousseau, que, pour comprendre la société telle que l'a conçue la Révolution, il faut commencer par se représenter l'absence de société, ce que nous appellerons, pour employer le terme révolutionnaire, l'état de nature, état dans lequel les hommes sont absolument indépendants entre eux. Dans cet état de nature, les hommes, dirons-nous, sont libres, puisque chacune, dirons-nous, sont libres, puisque chacun n'ayant aucune relation avec ses semblables, chacun ne trouve ainsi de limite à sa liberté que dans ses propres forces.

Mais supposons maintenant que ces hommes, jusque-là indépendants, s'assemblent dans l'intention de former une société. Société implique des rapports. Ces rapports veulent être réglés. Comment cela se pourrait-il faire sans que par là même il soit porté atteinte à la liberté de chaque individu ? Il n'y a qu'une seule solution. Sur la manière de régler les rapports, chacun exprimera sa volonté. Cette volonté de chacun exprimée formera la loi. Et ainsi, tant que les rapports ne seront réglés que par la seule loi, et tant que la loi sera bien l'expression de la volonté générale, nous voyons qu'il pourra y avoir société et liberté en même temps, puisque dans la société, en obéissant uniquement à la loi, nous ne ferons ainsi qu'obéir à ce que nous aurons décrété nous-mêmes.

Mais nous voyons ainsi que dans un tel concept toute tradition est chaîne d'esclavage, car, étant forgée par le passé, elle est chaîne forgée par d'autres est chaîne forgée par d'autres que par nous-mêmes, ce qui est atteinte à la liberté puisque, d'après la doctrine révolutionnaire, nous ne sommes libres qu'autant que notre vie et nos rapports avec nos semblables ne sont réglés que par notre seule volonté présente, soi-disant consignée dans la loi écrite.

Oui, une société qui porte en elle, sous la forme de moeurs, de coutumes, de préjugés, de traditions, les enseignements du temps, est une société où il n'y a pas de liberté dans le sens révolutionnaire du mot. Aussi, pour qu'il y ait liberté, je veux dire pour qu'il n'y ait dans la société rien qui reflète l'autorité du passé, il faut détruire tout ce qui a une vie plus longue que la nôtre, donc détruire tout corps organisé, tout groupement naturel, tout organe de durée. Et c'est bien là la destruction, en effet, à laquelle au nom de la liberté, s'est appliquée la Révolution. Ce que l'on peut facilement constater en passant succinctement en revue l'oeuvre révolutionnaire.

En envisageant cette oeuvre, que voyons-nous d'abord ? Nous voyons que dans le travail de libération qu'entreprend la Révolution le premier qu'entreprend la Révolution le premier obstacle que premier obstacle que l'on va rencontrer et qu'il va falloir détruire, c'est la famille. La famille, admirable véhicule qu'elle est de la tradition, se trouvait être, en effet, un obstacle puissant à la réalisation de l'idéal révolutionnaire d'une société sans passé. Forcément cet obstacle devait être battu en brèche.

Sous l'ancien régime, ce groupement, ayant pour base solide l'autorité du père de famille, était fortement constitué. Mais comme les nouveaux principes de liberté exigent que les liens qui rattachent l'individu à la famille soient autant que possible relâchés, on va donc pour cela s'attaquer à l'autorité du père de famille et la remplacer, autant qu'on le pourra, par l'autorité de la loi. C'est ce qui sera fait le 7 mars 1793 par l'abolition du droit de tester. Les parents se voient enlever la libre disposition de leurs biens pour après leur mort, et la loi du partage égal forcé entre les descendants est instituée.

Que cette loi du partage forcé ait eu pour but la destruction de la famille, les législateurs de la Révolution, Messieurs, l'ont avoué explicitement. Certes, dans leur volonté de destruction, c'est avant tout aux familles riches qu'ils pensaient, les supposant les plus hostiles à la Révolution. Mais comme la loi n'exceptait personne, c'est surtout la petite propriété qui devait être atteinte. Car plus les familles sont faibles et plus la loi du partage égal pèse lourdement sur elles, en les faisant retomber à chaque génération, malgré tous les efforts, dans leur faiblesse primitive, et en leur enlevant ainsi toute espérance de s'élever graduellement.

Napoléon, en faisant passer cette loi de partage forcé dans son code civil, était animé de la même volonté de désorganisation. C'était encore les grandes familles qui l'inquiétaient : « *Si ces familles, disait un conseiller d'État, étaient sincèrement attachées au gouvernement, il serait sans doute utile de leur donner le moyen de se conserver ; elles seraient l'appui de l'État. Mais comme il est difficile de se faire illusion à cet égard, etc...* ». Et vous entrevoyez la conclusion logique : destruction de ces familles.

Et Napoléon lui-même dévoilait toute sa pensée dans cette lettre souvent citée qu'il écrivait à son frère Joseph :

Établissez le Code civil à Naples ; tout ce qui ne vous sera pas attaché va se détruire en peu d'années, et tout ce que vous voudrez conserver se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil... Il consolide votre puissance puisque, par lui, tout ce qui n'est pas fideicommiss tombe, et qu'il ne reste plus de grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs. C'est ce qui m'a fait prêcher un Code civil et qui m'a porté à l'établir.

Et un exemple, peut être encore plus frappant, que la loi de partage forcé est un instrument de destruction de la famille, est de voir comment les anglais l'utilisèrent en Irlande, au commencement du XVIII^e siècle, pour affaiblir les catholiques et favoriser les protestants. Voici ce qui, dans ce but, fut décrété :

Toute propriété dont un papiste est ou sera en possession, sera de la nature du gavelkind (mot qui signifie régime de partage égal entre les mâles) ; l'héritage en sera attribué à tous les fils de ce papiste, par portions égales, et ne passera pas à l'aîné de ces fils... Mais si le fils aîné de ce papiste est protestant, la propriété lui sera transmise conformément à la loi commune du royaume.

Grâce à cette loi, remarquait Edmund Burke, peut être à la première et certainement à la seconde génération, les familles de papistes, si respectables qu'elles soient, si considérable que soit leur fortune, seront certainement anéanties et réduites à l'indigence, sans aucun moyen de se relever par leur industrie et leur intelligence, étant empêchées de conserver aucune sorte de propriété.

Or, cette loi, Messieurs, que les protestants anglais imposaient à leurs adversaires dans un but de désorganisation, c'est cette même loi que le Code civil nous impose à tous, sans exception.

Cependant, le partage forcé n'est pas la seule atteinte portée à la famille. Dans la destruction de la famille le divorce marquera, en effet, une nouvelle étape. Mais, même ainsi, l'oeuvre de la Révolution ne se trouve pas achevée. La famille résiste encore, l'individu n'est pas encore complètement libéré. Il le sera demain par l'établissement de l'union libre et par la complète abolition de l'autorité du père de famille, ce qui lui reste de cette autorité, l'éducation de ses

enfants, lui étant retiré pour être confié à l'État.

Mais s'il reste ici, Messieurs, à compléter l'oeuvre de la Révolution, il est d'autres groupements naturels sur lesquels les principes révolutionnaires ont produit déjà tout leur effet. Je veux parler particulièrement des groupements locaux, la commune, la province.

Au moment de la Révolution, communes et provinces possèdent une vie autonome. Ou du moins, si toutes les provinces ne sont pas dans ce cas, certains indices nous prouvent que celles qui ont perdu leur autonomie sont en voie de la recouvrer.

Mais cette vie des groupements locaux c'est, d'après les théories révolutionnaires, asservissement de l'individu Aussi ce sera travailler pour la Liberté que de s'efforcer, par un sectionnement arbitraire de la France, à arracher aux diverses provinces le sentiment de leur vie propre, de leur personnalité, afin qu'oubliant leur passé elles perdent ainsi la mémoire de tout ce que ce passé leur apportait d'habitudes, de moeurs, de coutumes particulières.

Et c'est là le but, en effet, qui a été ouvertement avoué par les révolutionnaires eux-mêmes, et il faut reconnaître le sentiment de tous dans ce que l'un d'eux, Barère, exprimait lorsque, à propos de la suppression des privilèges des villes et des provinces et de la nouvelle division que l'on venait de faire en départements, il déclarait :

Nous n'avons pris ce parti que pour effacer tous les souvenirs d'histoire, tous les préjugés résultant de la communauté des intérêts et des origines ; tout doit être nouveau en France, et nous ne voulons dater que d'aujourd'hui.

Au nom de la Liberté, la Révolution travaillera donc à l'asservissement complet de la province et à son remplacement par cette division arbitraire, le département, chose morte ou dont la vie n'est qu'une vie factice empruntée au pouvoir central.

Cette partie de l'oeuvre révolutionnaire, je ne saurais vous la faire mieux apprécier, Messieurs, qu'en vous donnant l'exposé qu'en a fait celui qui a si parfaitement disséqué la Révolution, Hippolyte Taine :

Au-dessus de la commune presque morte, écrit Taine, le département est tout à fait mort ; là le patriotisme local à fait mort ; le patriotisme local a été tué du premier coup, à l'origine, par la destruction des provinces. Parmi tant de crimes politiques et tous les attentats commis par la Révolution contre la France, celui-ci est un des pires ; la Constituante a défait des groupements tout faits et qui étaient l'oeuvre accumulée de dix siècles, des noms historiques et puissants dont chacun remuait des milliers de coeurs et associait des milliers de volontés, des centres de collaboration spontanée, des foyers encore chauds de générosité, de zèle et de dévouement, une école pratique de haute éducation politique, un beau théâtre offert aux talents disponibles, une belle carrière ouverte aux ambitions légitimes, bref, la petite patrie dont le culte instinctif est un premier pas hors de l'égoïsme et un acheminement vers le culte réfléchi de la grande patrie.

Découpés par des ciseaux de géomètre et désignés par un nom géographique tout neuf, les morceaux de la province ne sont plus que des agglomérations factices d'habitants juxtaposés ; ces assemblages humains n'ont pas d'âme.

En résumé, nous avons donc vu, Messieurs, la Révolution, s donc vu, Messieurs, la Révolution, au nom de son idéal de Liberté, s'attaquer à la commune, à la province, à la famille, désagréger ces groupements, en un mot niveler le terrain et faire avec les individus de la poussière. De même nous pourrions voir tous les autres groupements

organisés au nom du même idéal être dissous.

C'est ainsi que l'Église est asservie à l'État sous le prétexte qu'un « institut où l'on fait voeu d'obéissance est incompatible avec la Constitution ». C'est ainsi que les Congrégations sont interdites, par cette raison que, « soumises à des chefs indépendants, elles sont hors de la société et contraires à l'esprit public ». C'est ainsi également que sont dissous tous les groupements professionnels, « l'anéantissement, dit le décret, de toutes les espèces de corporations de citoyens, étant une des bases de la Constitution française ».

En un mot, comme le résume encore Taine :

... On a tranché toutes les attaches naturelles ou acquises par lesquelles la géographie, le climat, la profession, le métier, unissaient les citoyens.

On a supprimé les anciennes provinces, les anciens états provinciaux, les anciennes administrations municipales, les parlements, les jurandes, les maîtrises. On a dispersé les groupes les plus spontanés, ceux que forme la communauté d'état, et l'on a pourvu par les interdictions les plus expresses, les plus étendues et les plus précises, à ce que jamais, sous aucun prétexte, ils ne puissent se refaire. On a découpé la France géométriquement, comme un damier, et, dans ces cadres improvisés, on n'a laissé subsister que des individus isolés et juxtaposés...

Notez que le principe, tel qu'il est, entraîne la destruction de tous les corps ecclésiastiques et laïques avec la confiscation de tous leurs biens, et vous verrez apparaître à l'horizon le décret final et complet par lequel l'Assemblée législative, « considérant qu'un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie », pas même celles « qui sont vouées uniquement au service des hôpitaux et au soulagement des malades », supprime toutes les congrégations, confréries, associations d'hommes ou de femmes, laïques ou ecclésiastiques, toutes les fondations de piété, de charité, d'éducation, de conversion, séminaires, collèges, missions, Sorbonne, Navarre.

Ajoutez-y le dernier coup de balai : sous la Législative, le partage de tous les biens communaux, excepté les bois ; sous la Convention, l'abolition de toutes les sociétés littéraires, de toutes les académies scientifiques ou littéraires, la confiscation de tous les biens des hôpitaux et autres établissements de bienfaisance. Proclamé par l'Assemblée constituante, le principe abstrait a révélé par degrés sa vertu exterminatrice. Grâce à lui, il n'y a plus en France que des individus dispersés, impuissants, éphémères ; en face d'eux, le corps unique et permanent qui a dévoré tous les autres, l'État, véritable colosse, seul debout au milieu de ces nains chétifs.

Et voilà bien, en effet, Messieurs, l'idéal révolutionnaire, idéal d'une société sans passé, d'une société, donc, sans nul corps, association ou groupement quelconque, en un mot sans nul organe de conservation, afin que rien ne puisse vivre au delà de l'individu. Bref, une société faite d'une poussière d'unités avec seulement, pour mettre un lien entre ces unités, au centre un code, fruit de la délibération de tous, et qui sans cesse doit pouvoir être remis en discussion, afin que sans cesse il puisse être vérifié que c'est bien la volonté actuelle de tous que ce code représente, et que ce qu'il enferme est donc bien la formule protectrice de la liberté. Et dans cette poussière d'unités, se distinguant de la foule, seuls des fonctionnaires, chargés d'appliquer le code.

Mais puisque, suivant cet idéal, la loi écrite doit se substituer à toute autre autorité, la loi écrite doit donc pénétrer partout. Et cela se peut sans danger pour notre Liberté, puisqu'il est entendu que cette loi qui pénètre ainsi partout n'est que l'expression de notre volonté. Tel est le sophisme, Messieurs, à l'aide duquel, au nom de la Liberté, on a détruit toutes les libertés qui peuvent nous être utiles, nécessaires, en ruinant notre autorité dans , en ruinant notre autorité dans les questions, telles que questions professionnelles ou locales, qui précisément nous touchent de plus près, et où, éclairés par nos intérêts, nous serions justement à même d'avoir quelque compétence, nous pourrions

formuler notre volonté en connaissance de cause.

Mais qu'importe, nous répond la Révolution, qu'en toutes choses vous soyez commandés par la loi écrite, puisque cette loi c'est vous tous qui l'écrivez, et que, commandés par elle, vous n'êtes ainsi commandés que par vous mêmes.

Messieurs, est-ce vous tous vraiment qui écrivez la loi ? Je ne m'arrêterai pas longtemps à cette considération, car il est trop évident que non, non ce n'est pas vous qui faites la loi. Et d'abord, cela est évident si vous êtes de la minorité. Mais même en étant avec la majorité, même en étant avec le nombre, la loi est-elle plus l'expression de votre volonté ? Regardez autour de vous, regardez dans l'histoire. Dans l'ordre des faits, il est visible ici encore que non. Il est visible non. Il est visible que, sous le régime du suffrage universel, ce n'est jamais la majorité, mais une faible minorité qui gouverne.

C'est qu'en toutes choses qui incombent à un gouvernement, la majorité d'ordinaire n'a pas d'opinion fixe, d'idée arrêtée. Seul, un petit nombre a sur ces choses une volonté consciente. Ce petit nombre agit, parle, exprime sa volonté. La foule est passive, se tait et écoute. Et sous le régime du suffrage universel, la question n'est donc pas de savoir quelle est la volonté du nombre. La seule question est de savoir qui de ceux qui parlent le nombre écouterà, à qui il prêtera une oreille favorable, à qui il donnera son suffrage, à qui il délèguera sa souveraineté.

Or, supposons deux minorités agissantes en présence, et, supposons-les égales en force matérielle, je veux dire aussi riches en argent, aussi bien organisées l'une que l'autre. L'une de ces minorités combat au nom de la patrie, l'autre au nom des principes révolutionnaires. Les armes ici encore restent égales. Car si le rappel de la patrie suscite en nous une force généreuse, nous savons qu'il est possible de déguiser les principes révolutionnaires, et de les animer également ; Michelet et d'autres nous ont montré qu'on le pouvait, d'un noble souffle de générosité. Je ne sais donc jusqu'à présent à qui attribuer la victoire. Mais voici que je vois la balance pencher fortement sur l'un des côtés ; je la vois pencher en faveur du parti qui ne reculera devant aucun moyen pour multiplier sa force d'action, qui n'hésitera pas entre autres à se servir de son argent pour corrompre les masses, et qui n'hésitera pas à les corrompre non seulement par l'argent, mais par des promesses mensongères, par le mirage d'une cité future, par des places offertes, promises, données, qui n'hésitera pas à exciter les appétits et les sentiments les plus bas, et qui n'hésitera pas, une fois au pouvoir, à faire appel à la force, à la violence, à la peur, à la terreur

Oui, Messieurs, sous le régime du suffrage universel, je prédis finalement la victoire aux moins scrupuleux, aux plus corrupteurs, aux plus violents, à ceux qui sauront le mieux spéculer sur la crédulité, la faiblesse et la lâcheté humaine, sur l'envie, la haine, l'égoïsme, sur tout ce qu'il y a de plus vil dans l'homme. Bref, sous le régime du suffrage universel, je prédis finalement la victoire à ce qu'il y a de pire dans le pays.

Et voilà à quoi finalement, Messieurs, aboutit le libéralisme : à nous mettre en tout et partout en tutelle de la loi écrite, et à faire écrire cette loi par ceux qui sont précisément le moins qualifiés pour cela.

Mais admettons que le tableau que j'ai tracé soit trop noir, admettons que le nombre puisse ne pas être toujours mené par une minorité et qu'il puisse se gouverner lui-même, il n'en restera pas moins que ce n'est pas dans la faculté d'écrire la loi que nombre peut trouver quelque liberté. Non, ce n'est pas en nous confiant le règlement des rapports sociaux fondamentaux qu'on nous donnera l'occasion d'exercer notre volonté, car, sur le règlement de ces rapports, nous ne nous connaissons presque jamais de volonté. Le domaine de notre volonté est plus restreint. Il s'étend aux choses qui nous touchent de près, à nos intérêts particuliers et aux intérêts de nos proches, intérêts de la famille, de la commune, de la province, de la profession. Qu'en tout ceci on nous laisse donc des libertés spéciales, déterminées.

Mais nous avons vu que ce sont précisément ces libertés spéciales, déterminées spéciales, déterminées, que la Révolution nous refuse, que ce sont précisément tous les groupements où notre volonté pourrait s'exercer utilement qu'elle détruit. Et en place, que nous laisse-t-elle ? Une vague et générale liberté dont nous n'avons que faire et qui, même, se retourne finalement contre nous.

Mais ce n'est pas seulement, Messieurs, par cette désorganisation, par ces destructions que nous avons passé en revue, que la Révolution nous atteint dans notre liberté, c'est aussi, et d'autre part, par l'esprit de révolte qu'elle souffle en nous, révolte contre tout ce que la société enferme de règles, révolte contre tout ce qu'elle enseigne

Je dis que nous pénétrer de cet esprit de révolte, c'est nous atteindre dans notre liberté, car la liberté repose, en effet, avant tout, sur la soumission volontaire à la tradition, aux moeurs, aux coutumes.

Qu'est-ce, en effet, que la Liberté si on emploie ce mot tout uniment ainsi, sans l'appliquer à aucun cas particulier ? Dans ce sens général, Messieurs, Liberté ne peut dire que ceci : n'obéir à aucune volonté particulière de l'homme ; n'obéir qu'aux volontés générales de la nature.

N'obéir à aucune volonté particulière de l'homme, j'entends par là une volonté qui est pur caprice, arbitraire, autrement dit une volonté qui n'est pas l'expression d'une loi. N'obéir qu'à la volonté générale de la nature, comprenez aux lois, expression de cette volonté.

Oui, ou Liberté n'a aucun sens, ou alors ne signifie que ceci : obéir et n'obéir qu'aux lois qui règlent notre existence.

Si l'on prétend, Messieurs, trouver dans l'idée de Liberté autre chose, c'est alors qu'on confond Liberté et libre arbitre. L'homme est soumis à des lois, mais il a, en effet, le libre arbitre, c'est-à-dire le choix entre la soumission et la révolte. Mais comment qualifier la révolte au nom de la Liberté, puisque nous savons qu'il est impossible à l'homme de se révolter impunément ?

Ou bien encore, prétendrait-on confondre les idées de Liberté et d'indépendance, de Liberté et d'absence de lois ? Oh ! Alors, il faudrait dire dans ce cas que l'homme est moins libre que tout ce qui existe. Car tout ce qui existe n'est soumis qu'à une partie des lois de ce monde, et seul, l'homme est régi par toutes les lois réunies. Voyez la nature qui nous entoure : elle n'est soumise qu'aux lois qui règlent l'ordre matériel. Voyez l'animal : participant de la matière, il est soumis à ces mêmes lois, et, en plus, aux lois qui règlent l'ordre vital. Voyez enfin l'homme : il est également régi par toutes ces lois matérielles ou vitales, mais étant, d'autre part, le seul être qui forme véritablement une société, seul il est régi en plus par les lois qui régler l'ordre social, lois politiques, lois morales.

Mais que la reconnaissance de cette sujétion, plus compliquée pour l'homme que pour tout autre être, ne nous pousse pas, Messieurs, au découragement, à une soumission passive, au fatalisme, car nous voyons que, si l'homme est le plus dépendant de tous les êtres, il est en même temps celui qui domine le plus le monde, qui a su le modifier le plus à son avantage.

Cette concordance entre la dépendance et le pouvoir est, du reste, chose naturelle, car elle vient de ceci : que les lois réagissent les unes sur les autres, de sorte que, plus on est soumis à plus de lois, plus on peut, en les combinant, échapper à leur empire absolu.

Ce que l'on peut appeler d'une manière générale Liberté chez l'homme, c'est donc cette faculté qu'il a , grâce aux multiple lois qui le dominant, d'échapper par une combinaison intelligente de ces lois à l'étreinte de chacune d'elle. Mais nous voyons par là que l'homme n'est libre, c'est-à-dire qu'il ne domine dans une certaine mesure les lois qui le

régissent, que par une soumission primordiale à ces lois.

Mais il s'ensuit que la Liberté réclame une soumission primordiale à la tradition. Qu'est-ce, en effet, que la tradition ? Ce n'est rien d'autre que la découverte que nous fait la société des lois propres à régler nos rapports. Traditions, mœurs, coutumes, préjugés, ce sont là, en effet, le fruit de longs tâtonnements, d'efforts faits à travers les siècles par les divers groupements humains pour trouver leur équilibre, les règles les mieux appropriées à leur tempérament, leur sol, leur histoire. A ces mœurs, à ces coutumes être attaché, c'est donc tout naturellement profiter d'un trésor d'expériences, c'est participer à la discipline sociale pour nous en même temps, la plus légère et la plus favorable, puisqu'elle a été modelée à notre mesure, étant enfantée par le même passé que nous.

Certes, devant la tradition, notre attitude ne doit pas être purement passive, car la tradition n'est jamais parfaite, et nous pouvons toujours, par notre activité, espérer l'améliorer, l'enrichir. Mais, dans le travail de recherches que nous faisons pour cela, il importe que nous ne perdions jamais de vue que, telle qu'elle est, la tradition est encore la plus complète connaissance que nous puissions avoir, à chaque âge de l'humanité, des lois propres à régler pour le mieux notre existence, et que ce que nous pourrons, au bout de nos recherches, lui apporter de lumières, ne sera jamais que peu de chose auprès de ce qu'elle nous éclaire déjà ; si bien que, quelque imparfaite qu'elle puisse être, elle restera toujours dans son ensemble le vrai fondement de notre Liberté.

Et vous comprenez ainsi, messieurs, combien Le Play voyait juste lorsqu'il écrivait :

La Révolution en détruisant l'esprit d'obéissance à la coutume, a porté atteinte funeste à la constitution du pays. Les citoyens ont un grand intérêt à instituer eux-même par la pratique de chaque jour, en ce qui touche la propriété, la famille et le gouvernement local, les règles qui conviennent le mieux à leur race, à leur temps, à leur région. Ils sont d'ailleurs fort enclins à respecter des institutions qui se modifient insensiblement, selon les besoins de chaque époque, et qui, dans leur ensemble, résume la sagesse des temps passés. Par ces deux motifs, les coutumes réalisent sûrement dans les constitutions sociales, l'alliance de l'autorité et de la liberté.

Et voici comment Le Play conclut, conclusion importante à retenir et à méditer :

On a perverti le sens intellectuel et moral de ce pays en lui faisant croire que la liberté date chez nous de 1789. Plus j'observe et plus j'arrive à constater que cette date serait plutôt de l'amointrissement graduel de la Liberté.

Je sais, Messieurs, qu'il en est beaucoup qui, dans leur for intérieur, reconnaissent une telle vérité, mais qui se garde bien pourtant de la proclamer, et nous reprochent même de ne pas avoir, quant à nous, cette de ne pas avoir, quant à nous, cette prudence. « Certes, nous disent-ils, nous ne croyons pas aux principes de 1789, mais nous croyons qu'il est de bonne tactique de nous emparer de ces principes comme d'une arme, et de les invoquer pour nous défendre. » - Et c'est ainsi, par exemple, que l'on peut voir en ce moment nombre de catholiques recourir aux dogmes de 1789 et se figurer qu'ils trouveront le salut s'ils se font un rempart de la Révolution.

Bien faible défense, Messieurs, car il est vraiment trop facile, je viens de le montrer, de déduire de la Liberté, même telle que l'a entendue la Révolution, d'en déduire la nécessité de la persécution et de l'ostracisme. Et du reste, nous n'avons qu'à écouter les révolutionnaires. Jamais ils n'ont cessé d'affirmer que c'est précisément au nom de la Liberté qu'il faut détruire la catholicisme. Écoutez par exemple le raisonnement de Rousseau :

Les réformés toléraient, écrit-il, et devaient tolérer toutes les interprétations hors une, savoir celle qui ôte la liberté des interprétations. Or, cette unique interprétation qu'ils rejetaient était celle des catholiques.

Et plus loin il ajoute :

La religion protestante est tolérante par principe, elle est tolérante essentiellement, elle l'est autant qu'il est possible de l'être, puisque le seul dogme qu'elle ne tolère pas est celui de l'intolérance. Voilà l'insurmontable barrière qui nous sépare des catholiques.

Et l'assertion, Messieurs, reste aussi vraie, si, généralisant votre pensée, vous remplacez ici religion protestante par Révolution.

Cette pensée, du reste, Quinet l'avait condensée dans une formule plus souple qui permettait de l'appliquer à tous les cas. « *La Liberté, déclarait-il, est-ce le droit et le pouvoir de détruire aisément et impunément la Liberté ?* » Et vous concevez comment, de cette formule, il est facile de déduire la nécessité, pour l'établissement de la Liberté, de la destruction du catholicisme.

Non, Messieurs, reconnaissons-le, il n'y a aucun avantage et rien que des inconvénients à affirmer les principes de 1789. Car, posez 1789, et vous en arriverez facilement et logiquement à toutes les destructions révolutionnaires. Vous n'avez qu'à dire comme Quinet : « *La Liberté, est-ce le droit et le pouvoir de détruire la Liberté ?* »

Si nous voulons conquérir et sauvegarder les libertés nécessaires, ce n'est donc pas en propageant ce faux dogme de la Liberté, qui est ennemi de toute organisation, que nous y arriverons. Mais c'est seulement en rétablissant un gouvernement qui soit assez fort pour supporter ces libertés, et un gouvernement dont les intérêts soient assez liés aux intérêts du pays, pour que dans la restauration de ces libertés il trouve, comme le pays, son avantage.

Vous savez, Messieurs, que le seul gouvernement qui, à notre sens, remplisse ces conditions, est le gouvernement héréditaire et traditionnel de la Monarchie. Bien que ce soit là un sujet qui ait été souvent traité à l'Action Française, je veux encore y revenir un instant aujourd'hui.

On a souvent fait remarquer avec juste raison que la durée de l'ancien régime était due, en grande partie, à la décentralisation, était due, en d'autres termes, à ce qu'il existait de nombreux organismes s'interposant entre le pouvoir central et l'individu, et prenant leur part de responsabilité et de liberté.

Mais depuis la Révolution, et nous avons vu à la suite de quelles destructions, le pouvoir se chargeant de tout, prétendant veiller à tout et ne pouvant y parvenir, risque à chaque instant de crouler sous un tel fardeau

Pour alléger un tel poids qui l'écrase, vous voyez ainsi quel intérêt primordial tout gouvernement a à décentraliser, à restaurer nos libertés perdues. Mais, d'autre part, ces libertés, aucun régime électif n'est en mesure de nous les accorder. Bien plus, c'est au contraire vers une centralisation de plus en plus grande qu'est porté par la nature tout régime électif, car c'est, justement, surtout par la centralisation qui brise l'énergie individuelle et fait de tous des administrés que tout gouvernement élu s'assure des chances de réélection.

En résumé, une administration fortement centralisée, c'est une nécessité même, un principe vital pour tout régime électif. C'est ce que Bonald remarquait, lorsqu'il écrivait que « *Bonaparte avait été obligé d'employer une force excessive dans son administration parce qu'il n'y en avait aucune dans sa constitution* ».

Mais, lorsque nous déclarons que seule la Monarchie peut éviter cette force excessive dans l'administration parce que, seule, elle trouve assez de force dans sa constitution, que seule, en d'autres termes, elle est capable de

décentraliser, parce que, seule, elle n'est pas retenue par ce soucis de la réélection, peut-être sera-t-on tenté de nous objecter que c'est pourtant la Monarchie qui a commencé cette oeuvre centralisatrice, oeuvre achevée par la Révolution et l'Empire. Et cela est vrai.

Mais il faut remarquer aussi que, pour unifier un pays aussi divisé qu'était la France, une certaine oeuvre centralisatrice était nécessaire. Richelieu et Louis XIV ont-ils dépassé le but comme parfois on leur reproche ? Je ne rechercherai pas aujourd'hui, Messieurs, s'il y a oui ou non dans ce reproche une part de vérité, car j me contente de répondre : Oui, d'une manière générale, nous ne nions pas qu'il y eut des fautes de commises sous la monarchie. Nous ne prétendons pas, du reste, qu'il existe un gouvernement à l'abri de fautes possibles. Nous prétendons seulement qu'il existe un gouvernement, le gouvernement héréditaire d'une famille, dont les intérêts sont étroitement liés aux intérêts du pays, si étroitement liés que tout ce qui arrive de bien ou de mal au pays, rejaillit en bien ou en mal sur le gouvernement, si bien que, mécaniquement, le gouvernement est amené à réparer les fautes qu'il peut commettre, puisqu'il est appelé à en ressentir sur lui-même les funestes effets.

Si donc, sous l'ancien régime, je vois qu'on a tendance à trop centraliser, je ne puis encore, pourtant, m'inquiéter. Car je ne vois la désorganisation qui s'en suit que comme accidentelle. On peut y remédier, on y remédiera sûrement, puisqu'il en va de l'intérêt vital de la Monarchie, la force de son pouvoir ne reposant que sur les forces nationales.

Mais, par contre, dès que je ne vois plus le roi, je ne vois plus d'instrument de la réforme, et je dis alors la désorganisation fatale.

Et si nous quittons, Messieurs, le domaine de l'abstraction pour envisager l'histoire politique du siècle dernier, ne trouvez-vous pas que c'est être bien confirmé dans nos théories que de constater, comme le fait remarquer Maurras dans l'Enquête sur la Monarchie, que toutes les grandes lois décentralisatrices du XIXe siècle émanent de la Restauration, du gouvernement de Juillet et de l'Assemblée de Bordeaux, c'est-à-dire des monarchistes. Que de constater, d'autre part, que depuis la chute du pouvoir royal les représentants du principe monarchique se sont tous prononcés formellement en faveur de la restauration de nos libertés. C'est, par exemple, Mgr le comte de Chambord écrivant :

Décentraliser l'administration largement, mais progressivement et avec prudence, sans lui enlever l'initiative et la sécurité qu'elle doit à la tutelle de l'État, en tenant compte des éléments qui existent comme de ceux qui se formeront ; la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispendieuse, plus équitable, parce qu'elle resterait étrangère à des combinaisons politiques désormais inutiles, ce serait déjà un grand bienfait pour le pays mais, j'en ai la ferme conviction, vos études prouveront que, même sur le terrain social et politique, la décentralisation ne produirait pas de moins précieux avantages.

Multiplier et mettre à la portée de chacun les occasions d'être utile en se consacrant selon ses facultés à l'administration des intérêts communs, faire que les rangs dans la société soient distribués suivant les capacités et les mérites, entretenir par un concours incessant l'émulation du dévouement, de l'intelligence et de l'activité dans les carrières constamment ouvertes à tous, et arriver à ce que l'influence et les distinctions se perpétuent avec les services rendus ; c'est là ce qu'on peut légitimement se promettre de la décentralisation. Un tel résultat ne s'obtiendra sans doute qu'à l'aide du temps ; mais il est assuré et sera durable parce qu'il n'aura rien de factice...

Si donc, sous l'ancien régime, je vois qu'on a tendance à trop centraliser, je ne puis encore, pourtant, m'inquiéter. Car je ne vois la désorganisation qui s'en suit que comme accidentelle. On peut y remédier, on y remédiera sûrement, puisqu'il en va de l'intérêt vital de la Monarchie, la force de son pouvoir ne reposant que sur les forces nationales.

La décentralisation n'est pas moins indispensable pour asseoir sur de solides fondements le régime représentatif. L'essai qui a été fait de ce régime à l'époque où la France avait voulu confier de nouveau ses destinées à la famille de ses anciens rois, à échoué pour une raison très simple, c'est que le pays qu'on cherchait à faire représenter, n'était organisé que pour être administré. Comment des assemblées formées en quelque sorte au hasard et par des combinaisons arbitraires autant qu'artificielles auraient-elles pu être la véritable et sincère représentation de la France ?

La décentralisation est seule capable de lui donner, avec la conscience réfléchie de ses besoins, une vie pleine, active, régulière, et de permettre que le de permettre que le gouvernement représentatif devienne une vérité. Elle peut créer les moeurs politiques, sans lesquelles les meilleures institutions se dégradent et tombent en ruine...

... Alors les assemblées politiques, sorties pour ainsi dire des entrailles mêmes de la nation, aideront le gouvernement à remplir sa haute mission, en lui apportant, avec leur utile concours, un contrôle aussi intelligent que dévoué, qui sera une force de plus, sans pouvoir jamais être un obstacle ou un péril...

C'est encore Mgr le comte de Paris déclarant :

Un gouvernement sûr de lui-même, ferme et prévoyant, doit être le partisan le plus convaincu de la liberté d'association. Il sait, en effet, qu'il ne peut s'appuyer avec sécurité que sur ce qui résiste. Les associations qui se produisent au grand jour, qui assurent à leurs membres des avantages incontestables, ne sauraient être des éléments de révolution. Elles s'intéressent de plus en plus au maintien de l'ordre de choses existant et forment peu à peu, autour de ces fondations, de solides assises.

C'est enfin, plus récemment, Mgr le duc d'Orléans, écrivant à Charles Maurras :

La décentralisation, c'est l'économie, c'est la liberté, c'est le meilleur contrepoids comme la plus solide défense de l'autorité. C'est donc d'elles que dépend l'avenir, le salut de la France. Aucun pouvoir faible ne saurait décentraliser. Appuyé sur l'armée nationale, constituant moi-même un pouvoir central énergique et fort parce que traditionnel, je suis seul en mesure de ramener la vie spontanée dans les villes et les campagnes, et d'arracher la France à la compression administrative qui l'étouffe.

Mais la restauration des libertés, Messieurs, si nécessaire qu'elle soit, n'est qu'une face du problème. Car le problème est double. A un certain point de vue, en effet, bien plutôt que de décentraliser, c'est de concentrer le pouvoir qu'il s'agit.

Dans le système politique révolutionnaire, en effet, qui est censé donner à tous une part de pouvoir, c'est donc à tous que les grands intérêts nationaux sont confiés. Tout le monde, instinctivement en a la garde. Tout le monde, cela veut dire personne, car la responsabilité se trouve ainsi si éparpillée qu'elle en devient absolument nulle, inexistante. Si bien que c'est à juste titre que l'on peut dire que personne n'est chargé en France du Salut public, que personne n'incarne la raison nationale.

En même temps que la restauration de nos libertés, ce qu'il nous faut, donc, c'est un organe de salut public ; il nous faut quelqu'un. Quel peut être ce quelqu'un ?

Dans la Réforme intellectuelle et morale, Renan répond si admirablement à cette question, que c'est lui, Messieurs, que je laisserai ici parler.

A toute nationalité, écrit-il donc, correspond une dynastie en laquelle s'incarne le génie et les intérêts de la nation : une conscience nationale n'est fixe et ferme que quand elle a contracté un mariage indissoluble avec une famille qui s'engage par le contrat à n'avoir aucun intérêt distinct de celui de la nation. Jamais cette identification ne fut aussi parfaite qu'entre la maison capétienne et la France.

Et, plus loin, il continue :

L'âme d'une nation ne se conserve pas sans un collège officiellement chargé de la garder. Une dynastie est la meilleure institution pour cela ; car, en associant les chances de la nation à celles d'une famille, une telle institution crée les conditions les plus favorables à une bonne continuité.

En revenant sur cette pensée, il écrit encore :

La monarchie, en liant les intérêts d'une nation à ceux d'une famille riche et puissante, continue le système de plus grande fixité pour la conscience nationale. La médiocrité du souverain n'a même, en un tel système, que de faibles inconvénients.

Le degré de raison nationale émanant d'un peuple qui n'a pas contracté un mariage séculaire avec une famille est, au contraire, si faible, si discontinu, si intermittent, qu'on ne peut le comparer qu'à la raison d'un homme tout à fait inférieur ou même à l'instinct d'un animal. Le premier pas est donc évidemment que la France reprenne sa dynastie.

Un pays n'a qu'une dynastie, celle qui a fait son unité au sortir d'un état de crise ou de dissolution. La famille qui a fait la France en neuf cent ans existe ; plus heureux que la Pologne, nous possédons notre vieux drapeau d'unité.

La famille qui a fait la France ! Sur ceci, que l'on oublie trop et qu'il ne faut donc cesser de rappeler, écoutez encore, Messieurs, cette belle page de Taine :

Pour que la petite patrie féodale devienne la plus grande patrie nationale, il suffit maintenant que toutes les seigneuries se réunissent entre les mains d'un seul seigneur, et que le Roi, chef des nobles, pose sur l'uvre des nobles la troisième assise de la France. Il a édifié toute dette assise, pierre à pierre.

Hugues Capet pose la première ; avant lui, la royauté ne donnait pas au Roi une province, pas même Laon ; c'est lui qui ajoute au titre son domaine. Pendant huit cent ans, par mariage, adresse, héritage, ce travail d'acquisition se poursuit. Même sous Louis XV, la France s'accroît de la Lorraine et de la Corse.

Parti du néant, le Roi a fait un État compact qui renferme vingt-six millions d'habitants, et qui est alors le plus florissant de l'Europe. Dans tout l'intervalle, il a été le chef de la défense publique, le libérateur du pays contre les étrangers, contre le Pape au XIVe siècle, contre les anglais au XVe, contre les espagnols au XVIe.

Au dedans, dès le XIIIe siècle, le casque en tête et toujours par chemins, il est le grand justicier, il démolit les tours des brigands féodaux, il réprime les excès des forts, il protège les opprimés, il abolit les guerres privées, il rétablit l'ordre et la paix : oeuvre immense qui, de Louis le Gros à Saint Louis, de Philippe le Bel à Charles VII et à Louis XI, de Henri IV jusqu'à Louis XIII et à Louis XIV, se continue sans s'interrompre jusqu'au milieu du XVIIe siècle, par l'édit contre VIIe siècle, par l'édit contre les duels et par les Grands Jours. Cependant toutes les choses utiles exécutées sous son patronage, routes, forts canaux, asiles universités, académies, établissements de piété, de refuge, d'éducation, de science, d'industrie et de commerce, portent sa marque et le proclame bienfaiteur public.

Et dans un autre volume des Origines, Taine revenant à propos de Louis XVII, sur l'oeuvre de nos rois, jette ce cri éloquent :

A l'autre bout de Paris, dans la tour du Temple, séparé de sa soeur, arraché à sa mère, ce petit dauphin vit encore : nul en France n'est si digne de pitié et de respect, car s'il y a une France c'est grâce aux trente-cinq chefs militaires ou rois couronnés dont il est le dernier rejeton direct. Sans leurs dix siècles de politique persévérante et de commandement héréditaire, les conventionnels qui viennent de profaner leurs tombes à Saint Denis et de jeter leurs os dans la fosse commune, ne seraient pas des français. En ce moment, si les suffrages étaient libres, l'immense majorité du peuple, dix-neuf français sur vingt, reconnaîtraient pour leur roi l'enfant innocent et précieux, l'héritier de la race à laquelle ils doivent d'être une nation et d'avoir une patrie.

Messieurs, je m'arrête sur les pages que je viens de lire, et qui nous sont matière à tant de réflexions, réflexions que, comme conclusion, je résume dans ces quelques mots. Je dis : souvenons-nous que, comme nous le rappelle Renan, la famille qui a fait la France en neuf cents ans existe. Considérons que cette oeuvre de nos rois, nous la voyons chaque jour se défaire malgré les efforts de tous les patriotes. Et soyons persuadés qu'il en sera ainsi tant que n'aura pas repris sa place en France l'héritier de la race à laquelle, suivant l'expression de Taine, nous devons d'être une nation et d'avoir une patrie.